Notre Charte Qualité

L'agent immobilier FNAIM appartient à la première organisation professionnelle de l'immobilier en France. Il dispose ainsi de moyens supplémentaires pour vendre votre bien : site internet, journaux d'annonces, publicités...

Encadré par un Code d'Ethique et de Déontologie, il a un devoir de transparence et offre des garanties de compétences : il s'engage de façon claire et concrète vis-à-vis de ses clients. C'est parce qu'il répond à ces exigences qu'il peut afficher le Cube Jaune de la FNAIM.

Le professionnel FNAIM détient une carte délivrée par la Préfecture, attestant qu'il remplit les exigences réglementaires.

Conformément à la loi Hoguet, vous ne versez des honoraires qu'à la conclusion de la vente, pas avant.

Le mandat exclusif : s'engager ensemble pour réussir!

Ce document à usage purement informatif est réalisé par la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), il ne confère aucune valeur contractuelle et ne saurait engager une responsabilité quelconque de son auteur ou de l'un de ses adhérents. Pour plus d'informations, contactez un professionnel FNAIM. Toute reproduction est interdite sauf avec le consentement de la FNAIM et mention d'origine. (art. 40 loi du 11 mars 1957 – art. 425 à 429 du code pénal)

Coordonnées de l'agence

La garantie d'une vente immobilière réussie



Fédération Nationale de l'Immobilier 129, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Tél: 01 44 20 77 00 / Fax: 01 42 25 80 84

www.fnaim.fr (Siren n° 775 698 087)



Octobre 2007



Vous avez décidé de vendre votre maison et vous pensez qu'en la confiant au plus grand nombre d'agences possibles, vous démultipliez vos chances de succès ? Pas sûr...

Le **Mandat** Exclusif

5 raisons de confier votre bien en mandat exclusif à votre agent immobilier FNAIM

Parce qu'on ne sait pas toujours bien estimer sa propre maison...

L'expérience

- ➤ Votre agent immobilier connaît parfaitement le marché dans votre région et toutes les transactions qui s'y déroulent.
- ► En tant que professionnel FNAIM, il dispose de méthodes précises d'évaluation issues de l'Observatoire National des Marchés Immobiliers FNAIM.
- ► Il sait déterminer, de façon claire et fiable, le juste prix de votre bien et évaluer, objectivement, chaque offre d'achat au mieux de vos intérêts.

Parce qu'on ne sait pas toujours mettre en valeur son propre bien...

Le Conseil

- Votre agent immobilier FNAIM sait, en toute objectivité, vous conseiller pour optimiser les atouts de votre bien et vous orienter sur les mesures à prendre pour le valoriser encore plus.
- ➤ Seul le Mandat Exclusif vous offre une relation personnalisée avec votre agent immobilier qui est votre interlocuteur privilégié.

Parce qu'une vente est aujourd'hui un acte juridique lourd de conséquences

L'Expertise

- ➤ Votre agent immobilier FNAIM vous aide à bien comprendre l'ensemble des paramètres qui interviennent lors de la vente d'un bien : dernières obligations législatives, Loi Carrez, diagnostics obligatoires...
- ► En engageant sa responsabilité civile professionnelle dans la transaction, il vous assure ainsi que la vente de votre bien se fait en parfaite conformité avec les normes réglementaires en vigueur.
- Votre agent immobilier veille à la crédibilité financière de votre acquéreur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le mandat exclusif est concrétisé par un contrat écrit
- Ce contrat mentionne l'objet de l'accord, sa durée, les conditions de résiliation et la rémunération du professionnel immobilier.
- Durée du mandat exclusif : 3 mois

Parce que chaque visite est importante

La Sécurité

- ➤ Votre agent immobilier sélectionne rigoureusement les acquéreurs potentiels afin de ne vous présenter que des clients réellement intéressés et sûrs.
- ➤ Votre agent immobilier s'engage personnellement à vous remettre un compte-rendu détaillé des visites.

Parce que le « bouche à oreille » ne suffit pas pour vendre un bien immobilier...

La Rapidité

- ➤ Votre agent immobilier FNAIM réunit, pour vous, en priorité, tous les moyens de promotion et de publicité.
- ► En plus des outils traditionnels types journaux d'annonces, il dispose du 1^{er} site des professionnels de l'immobilier : WWW.fnaim.fr . Grâce au « Carré des exclusivités », espace 100% dédié aux biens confiés sous mandat exclusif, vous démultipliez votre visibilité et vos chances de concrétiser une transaction fiable et rapide.
- ► Au travers du mandat exclusif, le transactionnaire FNAIM multiplie les contacts efficaces pour réaliser votre opération dans les meilleurs délais. Il peut exprimer pleinement sa compétence de négociateur efficace au service de vos intérêts.